



BNP PARIBAS

cfdt.nationale@bnpparibas.com

Richard PONS



Délégué syndical national
07 62 32 58 07

Cédric GRENIER



Délégué syndical national adjoint
06 67 92 25 69

Julie LEQUEUX



Déléguée syndicale nationale adjointe
06 60 68 60 35

Pierre RIVIÈRE



Représentant syndical national
06 65 64 56 98

Laurent COURRIER



Représentant syndical national adjoint
06 68 05 69 06



TÉLÉTRAVAIL

Les actions de la CFDT BNP Paribas

La CFDT demande le respect de l'accord et assigne BNP Paribas en justice.

15 Avril 2022

3 étapes à retenir

1 Février 2021 : La CFDT **obtient l'indemnisation rétroactive de votre travail à domicile** effectué depuis le 1^{er} confinement

2 Mai 2021 : Renégociation de l'accord télétravail, demandée par la CFDT

- ✓ Pérennisation du Télétravail chez BNP Paribas, sur tous les périmètres (Pôles et Fonctions, BCEF et BCEF Opérations)
- ✓ Formule Télétravail régulier jusqu'à 2,5 jours/semaine
- ✓ Indemnisation mensuelle forfaitaire du télétravail et titres restaurant
- ✓ Accès des salariés à temps partiel au télétravail, dès 50%, [défini par des règles claires](#)

3 Septembre 2021 : **La CFDT relève un non respect de l'accord télétravail** par l'entreprise envers les salariés à temps partiels

Salarié(e)s à temps partiel : La CFDT assigne BNP Paribas pour le respect de vos droits !

Depuis des mois, seule notre organisation syndicale est intervenue pour faire respecter cet accord.

En mars 2022, BNP Paribas confirme sa position en maintenant une règle de « proratisation des formules de Télétravail », propre aux salariés à temps partiel et visant à limiter leur accès au télétravail.

Le 12/04/2022, afin de faire respecter vos droits et vos intérêts, la CFDT BNP Paribas a assigné l'entreprise en justice.

Nous espérons une issue rapide, souhaitant que chacun puisse bénéficier de l'accord tel qu'il a été négocié.



TÉLÉTRAVAIL : le bilan

L'accord Télétravail a démontré son bien fondé et son efficacité.

Maintenant, il faut aller plus loin.

Aussi, dans le cadre du bilan à venir, la CFDT BNP Paribas demandera :

- L'ouverture de la formule 3 jours de TT/ semaine
- D'élargir l'accès au télétravail des salariés de BCEF (métiers éligibles et formules)
- La pérennisation de la formule flexible
- D'étendre la mise à disposition d'équipement supplémentaire (mobilier, sac à dos...)

Et enfin, la CFDT BNP Paribas demandera de revoir à la hausse l'indemnisation du télétravail, au regard de la hausse continue du coût de la vie !

L'INFO VRAIE #2 !

« Spécial pouvoir d'achat »

[Retrouvez l'info CFDT en vidéo](#)



- 1 Flashez ce QR Code ou cliquez sur [ce lien](#)
- 2 Suivez nous sur LinkedIn
- 3 Lisez l'info vraie chez BNP Paribas

